

Lettre du SNUipp Isère

Jeudi 26 mars 2009

Merci de communiquer cette information à l'ensemble des collègues de l'école

- **Mouvement 2009 : rencontre IA - représentants du personnels vendredi 27 soir : dernière ligne droite pour la pétition**
- **Évaluations CM2 : un supplément !**
- **Permutations inter départementales : erreurs et injustices**

■ **Mouvement 2009 : signez la pétition !**

Malgré nos demandes réitérées de discuter lors d'une CAPD des nouvelles règles du mouvement, c'est seulement vendredi 27 mars au soir - jour prévu de l'ouverture du serveur ! - que l'Inspectrice d'académie trouve le temps de recevoir les représentants du personnel à un groupe de travail centré sur le mouvement.

L'administration ne cesse de nous répéter que les échos qu'ils ont des collègues sont très favorables aux nouvelles règles du mouvement. Ce ne sont sans doute pas les mêmes collègues que ceux qui ont déjà signé par centaines la pétition intersyndicale

« Mouvement 2009 : non à la loterie » : <http://38.snuipp.fr/spip.php?article627>

Il n'est pas trop tard pour nous la renvoyer par fax (04 76 40 36 42).

Nous remettrons l'ensemble des signatures reçues demain soir à l'IA.

⇒ **L'ouverture du serveur est prévue pour le 27 mars.**

Un conseil : ne vous précipitez pas pour saisir vos vœux. Nous espérons des « avancées » demain soir. Dès que possible, nous en informerons les écoles et les collègues syndiqués ou inscrits sur notre liste de diffusion. Une CAPD a également lieu le 31 mars : nous demandons que les règles du mouvement soient mises à l'ordre du jour de cette CAPD.

Nous ferons paraître également « en ligne », vue l'urgence, un Écho des Cours spécial « règles du mouvement » que vous trouverez sur notre site au début de la semaine prochaine. Donc, ne vous inscrivez pas dans le mouvement avant d'avoir eu l'ensemble de nos informations.

↳ **Permanences mouvement :**

En plus des permanences téléphoniques (tous les jours de 14 heures 30 à 17h : 04 76 40 14 07) et des échanges par mail (snu38@snuipp.fr), vous pourrez rencontrer des délégués du personnel SNUipp lors de deux permanences sur les règles du mouvement :

- Mercredi 1^{er} avril : de 14 heures à 17 heures

- Lundi 4 avril : de 14 heures à 17 heures

À la Bourse du Travail, 32 avenue de l'Europe à Grenoble (Tram : Grand Place)

■ **Évaluations CM2 : nouvel épisode !**

Des collègues de CM2 ont eu l'heureuse surprise la semaine dernière d'apprendre la semaine dernière qu'ils étaient désignés d'office pour une nouvelle évaluation organisée dans des classes de CM2.

Encore une fois, comme c'est décidément le cas avec ce ministère, aucune information n'a été donnée en amont.

Vous trouverez ci-dessous, le communiqué de presse du SNUipp :

Sans aucune consultation des instances (Conseil Supérieur de l'Education par exemple), ni information aux organisations syndicales, le ministère met en place une nouvelle évaluation des élèves de CM2 concernant les connaissances du socle commun, donc non restreintes aux seuls maths et français. Les enseignants concernés n'ont été destinataires d'aucune information, autre que celle qu'ils avaient été choisis pour participer à cette expérimentation.

Cette façon de procéder est inacceptable, tant pour les enseignants qui ne sauraient être de simples exécutants d'un dispositif dont ils ignorent tout, que pour les élèves, utilisés comme « cobayes » d'un dispositif mis en place, une fois encore, de manière précipitée puisque les résultats sont attendus fin mars!

Le SNUipp s'adresse au ministère pour dénoncer cette procédure et soutient les collègues de CM2 qui refusent de se plier à cette nouvelle évaluation.

■ Permutations inter départementales : erreurs et injustices

Communiqué de presse du SNUipp :

Le ministère vient de rendre public le résultat des mutations interdépartementales des professeurs des écoles. Seulement 1 enseignant sur 3 a obtenu satisfaction : c'est le taux le plus bas de ces cinq dernières années. Faut-il rappeler la parole du précédent ministre annonçant les changements et affirmant qu'il y aurait 100% de satisfaction pour les rapprochements de conjoints ?

Malgré les interventions répétées des délégués du personnel du SNUipp, le ministère s'est entêté à modifier les règles sans concertation, à divulguer des informations sans que toutes les vérifications n'aient été effectuées, sans que la priorité accordée par la loi aux rapprochements de conjoints ne soit prise en compte, sans que les barèmes ne soient respectés.

Aujourd'hui, nous savons que c'est l'équité qui est en cause. L'ordre de traitement permutations / mutations a été inversé cette année.

L'application du nouveau dispositif élimine d'une phase du mouvement ceux qui n'ont fait qu'un vœu.

Résultat, des collègues obtiennent satisfaction avec des barèmes inférieurs. Il arrive que des rapprochements de conjoints soient doublés par des collègues sans rapprochement.

Concernant les mouvements départementaux qui subissent le même sort et risquent de se faire hors de tout contrôle des délégués du personnel, les organisations syndicales SNUipp-FSU, SE-UNSA, SNUDI-FO et SGEN-CFDT ont lancé une pétition.

Conclusion : à nouveau, tout se décide dans l'urgence et sans concertation au mépris de la transparence et de l'équité. Des erreurs et des injustices ne peuvent que découler de ce procédé.

Consultez le barème des mutations de l'Isère :

<http://38.snuipp.fr/spip.php?article640>

Si vous estimez être victime d'une injustice, nous mettons sur notre site un modèle de lettre de recours à adresser aux IA d'origine et du département demandé ainsi qu'au ministre.

Nous vous invitons bien entendu à nous tenir informés de vos démarches.